

Guerre en Ukraine : le CESE présente sa note d'alerte sur les conséquences pour la France



INTERNATIONAL

PUBLIÉE LE 23/05/2022

La contribution du CESE à la mise en œuvre du plan gouvernemental de résilience économique et sociale face à cette crise

A l'occasion de la séance plénière du 24 mai 2022, la déclaration du bureau intitulée "Note d'alerte sur les conséquences pour la France de la guerre en Ukraine" a été présentée. En premier lieu, le CESE rappelle que c'est d'abord la population ukrainienne qui subit cette agression russe et qu'elle continuera longtemps à en payer le prix. Le CESE lui témoigne son soutien et sa solidarité.

Au-delà des impacts immédiats, ce conflit aura des conséquences beaucoup plus vastes. L'objectif de cette note d'alerte est de souligner les conséquences directes et indirectes pour la France du conflit en Ukraine, du point de vue des acteurs de la société civile organisée. Cette note s'appuie sur les contributions élaborées par les [formations de travail](#) du CESE.

Télécharger la note d'alerte

Conséquences économiques : un appareil productif dans l'incertitude

L'appareil productif est confronté à deux séries de problèmes :

L'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières ;

Les ruptures d'approvisionnement pouvant conduire à l'arrêt partiel voire total de l'activité.

A cet égard, la conjonction de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine sera un puissant révélateur des faiblesses et dépendances de notre économie.

Le conflit en Ukraine démultiplie la **dynamique inflationniste** déjà enclenchée en 2021. L'économie française commençait à se relever de la crise de la Covid-19, ce qui créait une tension sur les prix. Depuis le début du conflit, les prix de l'énergie, des engrais et des céréales ont déjà augmenté de 20% à 30%. Sont plus particulièrement exposés les professionnels du transport, les professionnels de la santé à domicile, les industries fortement consommatrices d'énergie, les agriculteurs et pêcheurs, les artisans taxis, les compagnies aériennes, les sociétés de fret maritime et plus généralement tous ceux qui doivent se déplacer de façon importante pour leur profession. Les pratiques spéculatives sur les cours notamment des céréales risquent de s'amplifier.

Conséquences sociales : des équilibres sociaux fragilisés

Le CESE souligne deux grandes catégories de conséquences sociales : l'accueil des réfugiés ukrainiens et les risques liés à la baisse du pouvoir d'achat.

En ce qui concerne la prise en charge des réfugiés, un premier risque à court terme est celui d'une **saturation et d'une désorganisation des dispositifs d'hébergement d'urgence** de droit commun. En particulier, la prise en charge de mineurs non accompagnés risque de placer encore davantage sous tension le réseau de l'Aide sociale à l'enfance, alors que les dispositifs d'accueil de certains départements sont déjà saturés.

En ce qui concerne les risques liés à la baisse du pouvoir d'achat, il est à noter que **les tensions inflationnistes apparues dans le cadre d'une reprise globale de l'activité fin 2021 se trouvent renforcées** par le choc du prix sur les matières premières, le coût des transports et de l'énergie provoqués par le conflit. Par ailleurs, l'absence d'un règlement rapide et favorable du conflit renforcerait le risque de décrochage des salaires réels, ce qui pourrait alimenter une résurgence des conflits sociaux.

Conséquences environnementales : une transition écologique et énergétique bouleversée

En matière environnementale, le principal risque pour la France est de ralentir la transition écologique et énergétique. **Les trajectoires définies sont compromises compte tenu des choix à faire à court terme en matière de souveraineté énergétique et alimentaire et face à une diminution potentielle du pouvoir d'achat.**

Le Gouvernement a ainsi mis en place une "remise carburant" pour les particuliers et les professionnels, ainsi qu'une subvention pour les entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité ou de céréales représentent une part élevée des charges. De même, le ministre de l'agriculture a annoncé le report du durcissement prévu du stockage d'ammonitrates et la décision de surseoir à la mise en place prévue par la nouvelle PAC d'un pourcentage de terres non cultivées "zones d'intérêt écologique" pour les exploitations agricoles d'au moins 15 ha.

Ces mesures sont légitimes si elles demeurent conjoncturelles et ne compromettent pas les changements structurels de moyen et long termes qui doivent permettre de réussir les transitions urgentes et indispensables. L'enjeu consiste à **ne pas renoncer à notre ambition de décarbonation et à dessiner des trajectoires pragmatiques pour notre futur mix énergétique comme pour une mise en œuvre du *Green deal* compatibles avec l'autonomie stratégique** de l'Union européenne dans les domaines de l'énergie et de l'alimentation.